

## DECLARATION D'EXISTENCE



### Qu'est-ce que ?

La déclaration d'existence est une lettre par laquelle l'utilisateur du service public informe l'administration fiscale de la création de son entreprise, du démarrage de ses activités donnant lieu à une obligation déclarative de nature fiscale.

Cette déclaration est adressée au centre des services fiscaux territorialement compétent sauf exception fixée par la réglementation. La déclaration d'existence en tant que telle est gratuite.

### Quels sont les documents à fournir ?

- Demande adressée au chef de centre compétent
- 1 Photocopie du NINEA
- 1 Photocopie du Registre de Commerce
- 1 Photocopie des Statuts et (ou) CNI
- 1 Photocopie du titre de propriété et une attestation d'hébergement enregistrée ou
- 1 Photocopie du Contrat de location enregistré